

Lieu : mairie à FRASNE - 20 h.

Présents :

Bannans	Louis Girod	X	Frasne	Philippe Alpy	Pouvoir à B. Trouttet	
	Fabien Vieille-Mecet	X		Jacqueline Lépeule	X	
Bonnevaux	Monique Brulport	X		Danielle Jeannin	X	
	Jean-Paul Rinaldi	X		Angélique Marmier		
Boujailles	Richard Ielsch	X		Marine Paris	Pouvoir à M. Beuque	
	Fabrice Picard	X		Bruno Trouttet	X	
Bouverans	Rémi Débois	X		Laurent Vuillemin	X	
	Cyril Valion	Pouvoir à R. Debois				
Bulle	Christophe André	X		La Rivière	Carine Bourdin	X
	Cédric Chambelland	X		Drugeon	Jérémy Lonchampt	X
		Christian Vallet	X			
		Yannick Vuittezez	X			
Courvières	Bernard Girard	X	Vaux et Chantegrue	Bernard Beschet	X	
	Eric Liégeon	X		Pierre Nicod	X	
Dompierre les	Michel Beuque	X		Bernard Vionnet	X	
Tilleuls	Jean-Claude Trouttet					
	suppléant					

Secrétaire de séance : Mr Fabrice Picard.

Ordre du jour

PRESENTATION DE MME LEPRÉ, DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 MARS 2023 FINANCES

- **Eau potable**
Vote du compte de gestion, du compte administratif - affectation du résultat - vote du budget primitif ;
- **Assainissement**
Vote du compte de gestion, du compte administratif, du budget primitif
- **Elimination des déchets**
Vote du compte de gestion, du compte administratif, du budget primitif
- **Bâtiment-relais Les Vaudins**
Vote du compte de gestion, du compte administratif - clôture du budget avec reprise des résultats au budget principal
- **ZAE Bulle**
Vote du compte de gestion, du compte administratif, du budget primitif
- **Budget principal**
Vote du compte de gestion, du compte administratif – affectation du résultat - vote du budget primitif,
- **Délibérations liées au vote des budgets**
Régie de l'eau :
 - ❖ Adhésion au Service d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau
 - ❖ Tarifs de la redevance applicables au 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2021
 - ❖ Tarifs prestations extérieures effectuées par le technicien
 - ❖ Provisions pour dépréciation de créances

Régie de l'assainissement

- ❖ Provisions pour dépréciation de créances

Maison de santé pluridisciplinaire

- ❖ Fixation des loyers HT

Budget principal

- ❖ Vote des taux de fiscalité
- ❖ Vote du produit de la GEMAPI
- ❖ Convention 2022 avec l'office de tourisme du Pays du Haut-Doubs
- ❖ Location de vélos électriques : tarifs 2023 et conventions avec les partenaires
- ❖ Provisions pour dépréciation de créances

Elimination des déchets

- ❖ Provisions pour dépréciation de créances

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Président ouvre la séance et donne la parole à Mr Bruno Trouttet 1^{er} adjoint au maire qu'il représente, pour accueillir l'assemblée.

1) - PRESENTATION DE Mme LEPRÉ, DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES

Mr le Président présente Mme Lepré qui a pris ses fonctions le 1^{er} avril dernier.

Mme Lepré retrace son parcours professionnel et se dit ravie d'intégrer la CFD qui conduit de nombreux projets et qui en conduira encore de futurs qu'elle aura plaisir à monter en collaboration avec les élus, les partenaires et les chargés de mission.

2) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 MARS 2023

Mr le Président soumet à l'assemblée, pour approbation, le procès-verbal du précédent conseil communautaire.

Sans observations, il est adopté à l'unanimité.

3) - FINANCES

Mr le Président rappelle que les budgets annexes Eau, Assainissement, Bâtiment-relais les Vaudins, Elimination des déchets, Maison de santé et ZAE Bulle ont été examinés le 28 mars dernier. Il convient maintenant de procéder aux votes.

Au préalable, le résultat global de l'ensemble des budgets est le suivant :

	Budget principal	Budgets annexes					
		Eau	Assainissement	Bâtiment-relais	Déchets	ZAE Bulle	Maison santé
résultat de clôture au compte de gestion	2 240 172.08 €	1 240 880.94 €	1 157 416.04 €	117 837.76 €	277.66 €	927 872.85 €	0.00 €

5 448 781.81 €

Résultats votés au budget primitif 2023	1 600 000.00 €	472 420.00 €	757 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
---	----------------	--------------	--------------	--------	--------	--------	--------

2 829 920.00 €

Régie de l'eau (délibérations n° 28 à 31)

Mr Eric Liégon, vice-président en charge de la compétence, rappelle la synthèse du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023 :

Investissement	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dépenses	1 594 617.00 €	280 245.64 €	1 942 671.00 €
Recettes	2 244 617.00 €	277 204.89 €	1 942 671.00 €
Résultat	650 000.00 €	-3 040.75 €	0.00 €

Exploitation	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dépenses	2 000 000.00 €	662 659.99 €	1 633 216.00 €
Recettes	2 000 000.00 €	1 906 581.68 €	2 105 636.00 €
Résultat	0.00 €	1 243 921.69 €	472 420.00 €
Résultat global	650 000.00 €	1 240 880.94 €	472 420.00 €

- **Vote du compte de gestion 2022**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête les montants du compte de gestion du comptable public qui sont en tout point conformes aux écritures de la comptabilité administrative du Président et lui donne quitus de sa gestion comptable 2021.

- **Vote du compte administratif 2022**

Vu l'avis unanimement favorable du conseil d'exploitation réuni le 14 mars 2023, Mr le Président se retirant pour laisser la présidence à Mr Eric Liégeon, deuxième vice-président,

Le conseil communautaire vote à l'unanimité moins une abstention le compte administratif 2022 et arrête ainsi les comptes :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Exploitation	662 659.99 €	962 127.50 €	299 467.51 €
	Investissement	278 969.65 €	277 204.89 €	- 1 764.76 €
Report exercice N - 1	Exploitation		944 454.18 €	
	Investissement	1 275.99 €		
TOTAL		942 905.63 €	2 183 786.57 €	1 240 880.94 €
Investissement : reste à réaliser		55 540.00 €		
Résultat cumulé	Exploitation	662 659.99 €	1 906 581.68 €	1 243 921.69 €
	Investissement	335 785.64 €	277 204.89 €	- 58 580.75 €
TOTAL CUMULÉ		998 445.63 €	2 183 786.57 €	1 185 340.94 €

- **Affectation du résultat**

Après avoir voté le compte administratif de la régie de l'eau, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de d'exploitation de 1 243 921.69 €, le conseil communautaire, vu l'avis unanimement favorable du conseil d'exploitation réuni le 14 mars 2023 décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation :	
Résultat de l'exercice	299 467.51 €
Dont plus-values nette de cession d'éléments d'actif	0.00 €
Résultat antérieur de l'exercice	944 454.18 €
Résultat à affecter	1 243 921.69 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :	
- Solde d'exécution cumulé d'investissement	-3 040.75 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement	-55 540.00 €
Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser	-58 580.75 €
AFFECTATION ==>	1 243 921.69 €
- Au besoin de financement de la section d'investissement (R1068) :	58 580.75 €
- Report en exploitation (R002)	1 185 340.94 €

- **Vote du budget primitif**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le budget primitif 2023 comme il suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	1 633 216.00 €	920 295.06 €
Résultat reporté		1 185 340.94 €
Total	1 633 216.00 €	2 105 636.00 €
Investissement	1 884 090.25 €	1 942 671.00 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent	55 540.00 €	
Résultat reporté	3 040.75 €	
Total	1 942 671.00 €	1 942 671.00 €
TOTAL DU BUDGET	3 575 887.00 €	4 048 307.00 €

3.1. Régie de l'assainissement (délibérations n° 32 à 35)

Mr Eric Liégon vice-président en charge de la compétence, rappelle la synthèse du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023 :

Investissement	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dépenses	2 091 205.63 €	717 225.75 €	2 094 041.00 €
Recettes	2 621 205.63 €	472 969.90 €	2 094 041.00 €
Résultat	530 000.00 €	-244 255.85 €	0.00 €
Exploitation	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dépenses	2 448 723.00 €	855 050.21 €	2 211 189.00 €
Recettes	2 448 723.00 €	2 256 722.10 €	2 968 689.00 €
Résultat	0.00 €	1 401 671.89 €	757 500.00 €
Résultat global	530 000.00 €	1 157 416.04 €	757 500.00 €

- **Vote du compte de gestion**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête les montants du compte de gestion du comptable public qui sont en tout point conformes aux écritures de la comptabilité administrative du Président et lui donne quitus de sa gestion comptable 2022.

- **Vote du compte administratif**

Vu l'avis unanimement favorable du conseil d'exploitation réuni le 14 mars 2023, Mr le Président se retirant pour laisser la présidence à Mr Eric Liégon, deuxième vice-président, Le conseil communautaire vote à l'unanimité moins une abstention le compte administratif 2022 et arrête ainsi les comptes :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Exploitation	855 050.21 €	1 696 282.93 €	841 232.72 €
	Investissement	703 913.12 €	472 969.90 €	- 230 943.22 €

Report de l'exercice N - 1	Exploitation		560 439.17 €	
	Investissement	13 312.63 €		

TOTAL	1 572 275.96 €	2 729 692.00 €	1 157 416.04 €
--------------	----------------	----------------	----------------

Investissement : reste à réaliser	56 000.00 €		
-----------------------------------	-------------	--	--

Résultat cumulé	Exploitation	855 050.21 €	2 256 722.10 €	1 401 671.89 €
	Investissement	773 225.75 €	472 969.90 €	- 300 255.85 €
TOTAL CUMULÉ	1 628 275.96 €	2 729 692.00 €	1 101 416.04 €	

- **Affectation du résultat**

Après avoir voté le compte administratif du budget annexe ASSAINISSEMENT, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de d'exploitation de 1 401 671,89 €,

Le conseil communautaire, vu l'avis unanimement favorable du conseil d'exploitation réuni le 14 mars 2023

- décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation :	
Résultat de l'exercice	841 232.72 €
Dont plus-values nette de cession d'éléments d'actif	- €
Résultat antérieur de l'exercice	560 439.17 €
Résultat à affecter	1 401 671.89 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :	
- Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 244 255.85 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement	- 56 000.00 €
Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser	- 300 255.85 €
AFFECTATION ==>	1 401 671.89 €
- Au besoin de financement de la section d'investissement (R1068) :	300 255.85 €
- Report en exploitation (R002)	1 101 416.04 €

- **Vote du budget primitif**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le budget primitif 2023 comme il suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	2 211 189.00 €	1 867 272.96 €
Résultat reporté		1 101 416.04 €
Total	2 211 189.00 €	2 968 689.00 €
Investissement	1 793 785.15 €	2 094 041.00 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent	56 000.00 €	- €
Résultat reporté	244 255.85 €	
Total	2 094 041.00 €	2 094 041.00 €
TOTAL DU BUDGET	4 305 230.00 €	5 062 730.00 €

3.2. Elimination des déchets (délibérations n° 36 à 38)

Mr le Président rappelle que la gestion de la compétence est déléguée au SMCOM qui facture à la CFD le coût de la collecte et du traitement.

Synthèse du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023 :

Fonctionnement	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dépenses	656 739.00 €	654 462.60 €	734 655.00 €
Recettes	656 739.00 €	654 740.26 €	734 655.00 €
Résultat	0.00 €	277.66 €	0.00 €

- **Vote du compte de gestion**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête les montants du compte de gestion du comptable public qui sont en tout point conformes aux écritures de la comptabilité administrative du Président et lui donne quitus de sa gestion comptable 2022.

- **Vote du compte administratif**

Mr le Président se retirant pour laisser la présidence à Mr Eric Liégon, deuxième vice-président,

Le conseil communautaire vote à l'unanimité moins une abstention le compte administratif 2022 et arrête ainsi les comptes :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Exploitation	654 462.60 €	654 385.95 €	- 76.65 €
	Investissement			- €
Report exercice N - 1	Exploitation		354.31 €	
	Investissement			
TOTAL		654 462.60 €	654 740.26 €	277.66 €
Investissement : reste à réaliser				
Résultat cumulé	Exploitation	654 462.60 €	654 740.26 €	277.66 €
	Investissement	- €	- €	- €
TOTAL CUMULÉ		654 462.60 €	654 740.26 €	277.66 €

- **Vote du budget primitif**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le budget primitif 2023 comme il suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	734 655.00 €	734 377.34 €
Résultat reporté		277.66 €
Total	734 655.00 €	734 655.00 €
Investissement		
Reste à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat reporté		
Total	- €	- €
TOTAL DU BUDGET	734 655.00 €	734 655.00 €

3.3. Bâtiment-relais Les Vaudins (délibérations n° 39 à 41)

Mr le Président rappelle la synthèse du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023 :

Investissement	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dépenses	75 074.46 €	194 168.45 €	0
Recettes	75 074.46 €	38 698.66 €	0
Résultat	0.00 €	- 155 469.79 €	0
Fonctionnement	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dépenses	42 162.46 €	5 352.53 €	0
Recettes	42 162.46 €	42 984.56 €	0
Résultat	0.00 €	37 632.03 €	0
Résultat global	0.00 €	- 117 837.76 €	0

- **Vote du compte de gestion**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête les montants du compte de gestion du comptable public qui sont en tout point conformes aux écritures de la comptabilité administrative du Président et lui donne quitus de sa gestion comptable 2022.

- **Vote du compte administratif**

Mr le Président se retirant pour laisser la présidence à Mr Eric Liégon, deuxième vice-président,

Le conseil communautaire vote à l'unanimité le compte administratif 2022 et arrête ainsi les comptes :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	5 352.53 €	39 670.60 €
	Investissement	156 291.89 €	38 698.66 €
Report exercice N - 1	Fonctionnement		3 313.96 €
	Investissement	37 876.56 €	
TOTAL		199 520.98 €	81 683.22 €
Investissement : reste à réaliser			
Résultat cumulé	Fonctionnement	5 352.53 €	42 984.56 €
	Investissement	194 168.45 €	38 698.66 €
TOTAL CUMULÉ		199 520.98 €	81 683.22 €

- **Clôture du budget avec reprise des résultats au budget principal**

Mr le Président indique que suite à la vente des deux cellules commerciales en 2020, il convient de clôturer le budget annexe « bâtiment-relais les Vaudins » soumis au régime de la TVA – Siret n° 242 504 496 00066.

Le conseil communautaire

- Approuve la clôture du budget annexe « bâtiment-relais les Vaudins » au 31.12.2022,
- Autorise le transfert des résultats de clôture au 31.12.2022 vers le budget principal :
 - ✚ Solde d'exécution d'investissement - 155 469.79 €
 - ✚ Solde d'exécution de fonctionnement 37 632.03 €
- Autorise la reprise de l'actif et du passif vers le budget principal,
- Autorise le comptable à procéder aux écritures de transfert,
- Autorise Mr le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3.4. ZAE Bulle (délibérations n° 42 à 44)

Mr Michel Beauque, vice-président en charge de la compétence rappelle la synthèse du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023 :

Investissement	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dépenses	3 532 063.83 €	1 539 012.62 €	1 434 822.00 €
Recettes	3 532 063.83 €	2 466 885.47 €	1 434 822.00 €
Résultat	0.00 €	927 872.85 €	0.00 €

Fonctionnement	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dépenses	4 113 324.83 €	2 473 286.81 €	989 413.15 €
Recettes	4 508 324.83 €	2 473 286.81 €	989 413.15 €
Résultat	395 000.00 €	927 872.85 €	0.00 €
Résultat global	395 000.00 €	927 872.85 €	0.00 €

- **Vote du compte de gestion**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête les montants du compte de gestion du comptable public qui sont en tout point conformes aux écritures de la comptabilité administrative du Président et lui donne quitus de sa gestion comptable 2022.

- **Vote du compte administratif**

Mr le Président se retirant pour laisser la présidence à Mr Eric Liégon, deuxième vice-président,

Le conseil communautaire vote à l'unanimité le compte administratif 2022 et arrête ainsi les comptes :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	2 473 286.81 €	2 262 819.16 €
	Investissement	1 083 075.79 €	2 466 885.47 €
Report exercice N - 1	Fonctionnement		210 467.65 €
	Investissement	455 936.83 €	
	TOTAL	4 012 299.43 €	4 940 172.28 €
Investissement : reste à réaliser			
Résultat cumulé	Fonctionnement	2 473 286.81 €	2 473 286.81 €
	Investissement	1 539 012.62 €	2 466 885.47 €
	TOTAL CUMULÉ	4 012 299.43 €	4 940 172.28 €

- **Vote du budget primitif**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le budget primitif 2023 comme il suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	989 413.15 €	989 413.15 €
Résultat reporté		- €
Total	989 413.15 €	989 413.15 €
Investissement	1 434 822.00 €	506 949.15 €
Résultat reporté		927 872.85 €
Total	1 434 822.00 €	1 434 822.00 €
TOTAL DU BUDGET	2 424 235.15 €	2 424 235.15 €

3.1. **Maison de santé (délibération n° 45)**

Mr le Président rappelle qu'il s'agit un nouveau budget annexe.

- **Vote du budget primitif**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le budget primitif 2023 comme il suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	36 870.00 €	36 870.00 €
Résultat reporté		
Total	36 870.00 €	36 870.00 €
Investissement	1 198 347.00 €	1 198 347.00 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat reporté		
Total	1 198 347.00 €	1 198 347.00 €
TOTAL DU BUDGET	1 235 217.00 €	1 235 217.00 €

3.2. Budget principal (délibérations n° 46 à 49)

Le bilan détaillé par compétences pour l'exercice 2022 et pour le budget primitif 2023 a été annexé au rapport de présentation, et dont la synthèse est la suivante :

Investissement	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023
Dépenses	1 550 664.88 €	766 452.63 €	2 091 548 €
Recettes	1 168 670.00 €	1 375 257.18 €	2 197 434 €
Résultat	381 994.88 €	608 804.55 €	105 886 €

Fonctionnement			
Dépenses	6 098 281.86 €	4 485 089.52 €	4 133 989 €
Recettes	5 280 276.74 €	6 116 457.05 €	5 628 103 €
Résultat	818 005.12 €	1 631 367.53 €	1 494 114 €
Résultat global	1 200 000.00 €	2 240 172.08 €	1 600 000 €

- **Vote du compte de gestion**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête les montants du compte de gestion du comptable public qui sont en tout point conformes aux écritures de la comptabilité administrative du Président et lui donne quitus de sa gestion comptable 2022.

- **Vote du compte administratif**

Mr le Président se retirant pour laisser la présidence à Mr Eric Liégeon, deuxième vice-président,

Le conseil communautaire, vote à l'unanimité le compte administratif 2022 et arrête ainsi les comptes :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	4 485 089.52 €	4 595 532.19 €
	Investissement	766 452.63 €	1 065 559.30 €
Report exercice N - 1	Fonctionnement		1 520 924.86 €
	Investissement		309 697.88 €
TOTAL		5 251 542.15 €	7 491 714.23 €
Investissement : reste à réaliser		551 945.00 €	219 994.00 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	4 485 089.52 €	6 116 457.05 €
	Investissement	1 318 397.63 €	1 595 251.18 €
TOTAL CUMULÉ		5 803 487.15 €	7 711 708.23 €

- **Affectation du résultat**

Après avoir voté le compte administratif du budget annexe « Bâtiment-relais Les Vaudins » et la clôture de ce budget au 31.12.2022, ainsi que le compte administratif du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, et constatant que le

compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 37 632.03 € pour le budget annexe « bâtiment-relais » et de 1 631 367.53 € pour le budget principal, soit 1 668 999.56 €,

Le conseil communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :	
Résultat de l'exercice	110 442.67 €
Résultat antérieur de l'exercice du budget principal	1 520 924.86 €
Résultat antérieur de l'exercice du budget annexe	37 632.03 €
Résultat à affecter	1 668 999.56 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :	
- Solde d'exécution cumulé d'investissement du budget principal	608 804.55 €
- Solde d'exécution cumulé d'investissement du budget annexe	-155 469.79 €
TOTAL	453 334.76 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement	-331 951.00 €
TOTAL	121 383.76 €
Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser	- €
AFFECTATION ==>	1 668 999.56 €
Au besoin de financement de la section d'investissement (R1068) :	0.00 €
Report en exploitation (R002)	1 668 999.56 €

- **Vote du budget primitif**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le budget primitif 2023 comme il suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 133 989.00 €	3 959 103.44 €
Résultat reporté		1 668 999.56 €
Total	4 133 989.00 €	5 628 103.00 €
Investissement	1 539 603.00 €	1 524 105.24 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent	551 945.00 €	219 994.00 €
Résultat reporté		453 334.76 €
Total	2 091 548.00 €	2 197 434.00 €
TOTAL DU BUDGET	6 225 537.00 €	7 825 537.00 €

Mr le Président remercie l'ensemble des vice-présidents et les collaborateurs pour l'important travail fourni à l'élaboration des budgets.

3.3. Délibérations liées au vote des budgets

- **Régie de l'eau**

- ❖ **Adhésion au Service d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau**

Mr le Président rappelle le contexte :

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (*Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau*) dans les conditions suivantes :

- 0,30 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif,
- 0,15 € par habitant et par an pour la ressource en eau.

Cette rémunération n'est recouvrable que si elle excède 25 €.

Pour bénéficier de cette assistance, la collectivité doit en faire la demande expresse, et signer avec le Département une convention qui en précise le contenu et les modalités de mise en œuvre.

Délibération n° 50 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu l'avis unanimement favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'eau réuni le 14 mars 2023,

Le conseil communautaire :

- Prend acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau, et qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
- Décide de solliciter, pour 2023, l'assistance technique du Département du Doubs dans le domaine de l'eau,
- Dit que les crédits sont ouverts, au budget 2023, pour une enveloppe de 1 911.60 € au titre de la rémunération du service départemental d'assistance technique,
- Autorise le Président à signer, au nom de la Communauté de commune, la convention à intervenir avec le Département au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau.

❖ **Tarifs de la redevance applicables du 1er mai 2023 au 30 avril 2024**

Mr le Président rappelle la délibération n° 2020-01-04 du 10 janvier 2020 par laquelle le conseil communautaire a fixé le tarif de la redevance :

- Part fixe : 25 € HT par unité de logement ou par point d'eau
- Part variable : 1.03 € HT / m³

Délibération n° 51 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu l'avis unanimement favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'eau réuni le 7 avril 2023,

- fixe les tarifs ci-dessous applicables à toute consommation d'eau à compter du 1^{er} mai 2023 :

➤ <u>Part fixe</u> (Par unité de logement ou point d'eau)	30.00 € HT
+ TVA 5.5 %	1.65 €
Total	31.65 € TTC
➤ <u>Part variable par m³</u>	1.13 € HT
+ Redevance pour prélèvement à reverser à l'agence de l'eau	0.0466 € HT
+ Redevance pollution à reverser à l'agence de l'eau	0.28 €
+ TVA 5.5 %	0.08 €
Total	1.54 € TTC / m ³

Le prix TTC de la part variable comprend la redevance pour prélèvement et la redevance pollution, reversées à l'Agence de l'Eau. D'un montant respectif de 0.0466 € HT/m³ et 0.28 € HT/m³, elles sont indexées sur le volume d'eau potable consommé.

La part fixe correspond à l'abonnement annuel, du 1^{er} mai au 30 avril. En cas d'ouverture ou clôture du contrat en cours d'année, le montant sera proratisé en fonction de la date de souscription / résiliation du contrat d'abonnement au service de l'eau.

La part variable est calculée en fonction du volume d'eau réellement consommé.

Les redevances sont adressées aux titulaires du contrat.

Mr le Président rappelle que l'augmentation de 0.10 € HT par m³ et de 5 € HT par part fixe dégage une capacité d'autofinancement nette suffisante pour autofinancer annuellement le renouvellement partiel de réseaux.

Mme Jacqueline Lépeule pense qu'une réflexion doit être engagée sur la progressivité des tarifs liée à la quantité d'eau consommée.

Mr Richard Ielsch observe que la redevance des gros consommateurs financent en grande partie les investissements.

Mr le Président rappelle que la dégressivité du tarif au m³ a été supprimée le 1^{er} janvier 2020 et indique que le sujet sera à aborder.

❖ **Tarifs des prestations extérieures effectuées par le technicien en eau potable**

Mr le Président rappelle la délibération n° 2020-07-60 du 21 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a fixé le tarif des prestations extérieures assurées par le technicien du service de l'eau potable :

- Branchement sur parcelle lotie 150 € HT
- Branchement sur parcelle non lotie avec fourniture d'un regard 1 500 € HT
- Branchement sur parcelle non lotie sans fourniture de regard 1 000 € HT
- Branchement entreprises installées sur la ZAE à Bulle 150 € HT
- Taux horaire 30 € HT
- Pièces facturées au prix d'achat et regroupées sur une seule position

Considérant que ces forfaits incluent la fourniture des pièces à prix coûtant et l'augmentation de ces dernières, il propose de revaloriser le tarif forfaitaire.

Délibération n° 52 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu l'avis unanimement favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'eau réuni le 7 avril 2023,

- **fixe les tarifs suivants : (+ TVA 20 %)**

- **Branchement sur parcelle lotie 200 € HT**
- **Branchement sur parcelle non lotie avec fourniture d'un regard 1 500 € HT**
- **Branchement sur parcelle non lotie sans fourniture de regard 1 000 € HT**
- **Branchement entreprises installées sur la ZAE à Bulle 150 € HT**
- **Taux horaire 30 € HT**
- **Pièces facturées au prix d'achat et regroupées sur une seule position**

❖ **Provisions pour dépréciation de créances**

Conformément aux règles de la comptabilité publique, Mr le Président indique qu'il convient de constater les crédits 2023 affectés aux provisions pour dépréciation de créances, correspondant à 30 % des restes à recouvrer de plus de 2 ans.

Délibération n° 53 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **décide de constituer une provision de 9 970 € imputée au compte 6817 « dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant,**
- **rappelle que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.**

• **Régie de l'assainissement**

❖ **Provisions pour dépréciation de créances**

Conformément aux règles de la comptabilité publique, Mr le Président indique qu'il convient de constater les crédits 2023 affectés aux provisions pour dépréciation de créances, correspondant à 30 % des restes à recouvrer de plus de 2 ans.

Délibération n° 54 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **décide de constituer une provision de 9 350 € imputée au compte 6817 « dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant,**
- **rappelle que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.**

❖ Confirmation des tarifs de la redevance 2023 – 2024

Mr le Président rappelle la délibération n° 2021-04-38 du 13 avril 2021 qui a fixé le tarif de la redevance d'assainissement suivants :

Part Fixe (HT)	Part variable (€/m3 HT)			
	01/05/2021 – 30/04/2022	01/05/2022 – 30/04/2023	01/05/2023 – 30/04/2024	01/05/2024 – 30/04/2025
108 €	2,70 €	2,81 €	2,91 €	3,02 €

Dans un souci de clarté pour l'utilisateur, il propose qu'une délibération individuelle rappelle les tarifs par période de consommation.

Délibération n° 55 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu avis unanimement favorable du conseil d'exploitation réuni le 7 avril 2023,

- **confirme le tarif de la redevance d'assainissement applicable du 1er mai 2023 au 30 avril 2024 comme suit :**
 - **Part fixe (Par unité de logement) 108.00 € HT**
TVA 10 % 10.80 €
Total 118.80 € TTC
 - **Part variable 2.91 € HT / m³**
Modernisation réseaux collecte 0.16 € HT / m³
TVA 10 % 0.307 € / m³
Total 3.377 € / m³

Le prix TTC de la part variable comprend la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte reversée à l'agence de l'eau. D'un montant de 0.16 € HT/m³, elle est indexée sur le volume d'eau potable consommé.

La part fixe correspond à l'abonnement annuel, du 1^{er} mai au 30 avril. En cas d'ouverture ou clôture du contrat en cours d'année, le montant sera proratisé en fonction de la date de souscription / résiliation du contrat d'abonnement au service de l'eau.

La part variable est calculée en fonction du volume d'eau réellement consommé.

Les redevances sont adressées aux titulaires du contrat.

Mr Louis Girod indique que la redevance d'eau additionnée à celle de l'assainissement s'élève à 6.16 € TTC par m³.

• **Maison de santé**

❖ Fixation des loyers HT

Mr le Président rappelle la délibération n° 2022-02-10 fixant le montant des loyers pour la maison de santé pluridisciplinaire.

Afin de finaliser les dossiers de subvention, il convient de préciser la délibération précédemment citée comme suit :

Les calculs effectués sur 15 ans pour estimer le coût de location affecté aux professionnels permettent de proposer un coût mensuel de 11,10 €HT/m², hors parties communes et zones non aménagées. Le montant des charges de fonctionnement a été estimé à 6 €HT/m².

Une revalorisation des loyers et charges au vu des évolutions du projet et du marché interviendra en temps voulu, si nécessaire.

Délibération n° 56 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **approuve le montant des loyers proposé à 11,10 € HT par m²**
- **mandate Mr le Président pour transmettre ces éléments dans les demandes de subvention et continuer le travail engagé.**

- **Budget principal**

- **Vote des taux de fiscalité**

Mr le Président indique que l'Etat a augmenté la base de chaque taxe de 7 à 8 %.

Délibération n° 57 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe le taux des impôts directs locaux comme suit, identiques aux taux 2022 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	15.23 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	21.55 %
Cotisation foncière des entreprises	18.74 %

- ❖ **Vote du produit de la taxe GEMAPI** (*Gestion des Milieux Aquatiques Prévention des Inondations*)

Mr le Président rappelle que par délibération n° 2021-09-97 du 28 septembre 2021, le conseil communautaire a institué la taxe additionnelle permettant de gérer la compétence GEMAPI à compter du 1er janvier 2022.

Les dispositions de cette taxe sont codifiées à l'article 1530 bis du Code général des Impôts. Le législateur a instauré un montant maximum de taxe pouvant être collecté par habitant d'une valeur de 40 €/habitant (critère selon population DGF). Cette valeur permet uniquement de déterminer le montant plafond de cette taxe par rapport à un territoire.

Sur le territoire de la Communauté de communes Frasné-Dugeon, la population DGF 2022 étant de 6 495 habitants, le montant maximum qui pourrait être prélevé en 2023 serait de 259 800 €.

Par ailleurs, la taxe ne peut être supérieure aux coûts prévisionnels annuels (investissement et fonctionnement).

Pour 2023, la contribution estimée par l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue pour la part relevant de la GEMAPI s'élève de 30 986 €.

L'administration fiscale répartit le produit de cette taxe entre toutes les personnes physiques et morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente.

Délibération n° 58 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Arrête le produit global de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 15 500 € (quinze mille cinq cents euros) ;
- Charge Mr le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- ❖ **Convention 2023 avec l'office de tourisme du Pays du Haut-Doubs**

Mr le Président rappelle qu'une convention annuelle établit les droits, obligations et responsabilités incombant aux communautés de communes et les participations financières pour permettre à l'Office de tourisme du Pays du Haut-Doubs d'assurer les missions de service public suivantes :

- Gérer l'accueil et l'information des visiteurs
- Coordonner les socioprofessionnels et tous les acteurs locaux du tourisme
- Promouvoir et valoriser les atouts des territoires et des destinations
- Analyser l'activité touristique du territoire et les possibilités de développement

Le conseil communautaire du 29/11/2022 a donné un avis favorable au projet de structure 2023-2026 de l'office de tourisme du pays du Haut-Doubs et à son financement selon le nouveau coefficient de touristicité.

Ce coefficient définit la clé de répartition des financements des 5 EPCI. Il devra être atteint en 2026 avec une évolution progressive (La CFD évoluera de 2.8750 % en 2023 à 4.42 % en 2026).

En 2023, l'office de tourisme du Pays du Haut-Doubs sollicite la CFD à hauteur de 18 687.50€ décomposés comme suit :

- Subvention annuelle de fonctionnement : 18 400 €
- Subvention annuelle d'investissement : 287.50 €

Délibération n° 59 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir pris connaissance des termes de la convention 2023 avec l'office de tourisme du Pays du Haut-Doubs et de son annexe,

- **Autorise Mr le Président à signer la convention cadre et tous les documents relatifs au partenariat de services entre la CFD et l'Office de Tourisme du Pays du Haut-Doubs**
- **Dit que les crédits seront ouverts au budget primitif 2023.**

❖ **Location de vélos électriques : tarifs 2023 et conventions avec les partenaires**

Après trois années de fonctionnement du service de location de Vélos à assistance électrique dans le cadre du programme « Jurassic Vélo Tours », Mr le Président propose de reconduire l'opération des vacances de Pâques aux vacances de la Toussaint de chaque année, soit du 8 avril au 5 novembre 2023 pour cette saison ; cette opération implique :

- La location d'une flotte de vélos à assistance électrique auprès de Gaby Sport et leur maintenance via un contrat de location,
- La location aux usagers assurée par le tabac-presse Turberg, via une convention de prestation de service,
- L'encaissement des recettes de location des vélos et remorque assurée par le tabac-presse Turberg via une convention de mandat,
- La location du local communal situé 17 rue des Marronniers à Frasne via une convention d'occupation avec la commune de Frasne
- La grille tarifaire de location des vélos à assistance électrique 2023 :

Grille tarifaire de location	Demi-journée 4 h	Journée
Prix 1,2,3 locations	29,17 € HT – 35 € TTC	37,50 € HT – 45 € TTC
Prix 4,5,6,7 locations	25,00 € HT - 30 € TTC	32,50 € HT – 39 € TTC
Prix location plusieurs jours		32,50 € HT – 39 € TTC
Prix remorque enfants	10,00 € HT – 12 € TTC	10,00 € HT – 12 € TTC

- La grille tarifaire spécifique liée à l'opération nationale « Mai à vélo » : tarif promotionnel sur la location de vélos à assistance électrique du 1er au 31 mai 2023 avec 50 % de réduction, dans le double objectif de promouvoir le territoire CFD et la mobilité active. Dans ce contexte, la commission versée à la Maison de la presse Turberg sera fixe sur la base de la grille tarifaire 2023, et sera stipulée dans la convention de prestation de services signée avec la Maison de la presse Turberg.

Grille tarifaire de location Mai à vélo	Demi-journée 4 h	Journée
Prix 1,2,3 locations	14,58 € HT - 17,50 € TTC	18,75 € HT - 22,50 € TTC
Prix 4,5,6,7 locations	12,50 € HT - 15,00 € TTC	16,25 € HT – 19,50 € TTC
Prix location plusieurs jours		16,25 € HT – 19,50 € TTC
Prix remorque enfants	5,00 € HT - 6,00 € TTC	5,00 € HT - 6,00 € TTC

Délibération n° 60 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Autorise Mr le Président à les signer, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation du projet,**
- **Dit que les crédits sont ouverts au budget primitif 2023.**

❖ **Provisions pour dépréciations de créances**

Conformément aux règles de la comptabilité publique, Mr le Président indique qu'il convient de constater les crédits 2023 affectés aux provisions pour dépréciation de créances, correspondant à 30 % des restes à recouvrer de plus de 2 ans.

Délibération n° 61 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- décide de constituer une provision de 150 € imputée au compte 6817 « dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant,
- rappelle que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

- **Elimination des déchets**

❖ **Provisions pour dépréciations de créances**

Conformément aux règles de la comptabilité publique, Mr le Président indique qu'il convient de constater les crédits 2023 affectés aux provisions pour dépréciation de créances, correspondant à 30 % des restes à recouvrer de plus de 2 ans.

Délibération n° 62 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- décide de constituer une provision de 6 255 € imputée au compte 6817 « dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant,
- rappelle que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

4) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Président indique que le SDIS 25 (*Service Départemental d'Incendie et de Secours*) organise une réunion le 25 avril à 20 h en mairie de Bulle à l'attention des maires de la CFD et de son président.

Le sujet concerne la construction du centre de secours du Marais du Drugeon.

Mr le Président propose que son financement soit étudié à l'échelle communautaire, considérant que cette dépense relève des affaires intercommunales.

La réflexion sera abordée dans les mois à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25 et se termine par le verre de l'amitié offert par la commune de Frasne.

Le Président,
Christian VALLET

